



Roulons En Ville à Vélo
1 rue Michel Servet
26000 VALENCE
Tél. 06 04 13 18 23
revv@laposte.net
<http://revv-valence.org>



DESTINATAIRE

Adhésion 2011, c'est maintenant !

Vous ne savez pas si vous êtes à jour, vérifiez le sur l'étiquette d'adresse de votre REVVeries.

DESTINATAIRE

Assemblée Générale REVV

Mardi 19 avril à 20 h, à la maison du vélo, 1 rue Michel Servet, à Valence.
Programme : Présentation des actions, élection du CA, verre de l'amitié.

Opération « Respectez les cyclistes ! » Jeudi 7 avril à 18 h : RDV à la fontaine sur les boulevards. Nous comptons sur la présence de journalistes pour interviewer les automobilistes qui stationnent sur les aménagements cyclables, ils ont sûrement des choses intéressantes à nous dire ! Cyclistes, venez nombreux !

Fête du vélo Samedi 28 mai à 14 h : itinéraire de la future véloroute voie verte de la vallée de la Drôme, depuis la gare des Ramières à Allex, jusqu'au Rhône, avec arrêt festif dans le vieux Livron et visite du chantier de la passerelle sur la Drôme, à la confluence. Le soir à 20 h, aux Ramières, rencontre-débat autour des véloroutes voies vertes.

Fête du vélo Dimanche 29 mai à partir de 9 h 30, au kiosque Peynet : balade de Valence à Tain et retour sur Via Rhôna, avec de nombreuses animations tout le long du parcours et inauguration de la passerelle sur l'Isère de Pont-de-l'Isère; pique-nique.

Notre ancien président, Jean-Pierre Larmagnac, nous a quittés

Vendredi 5 février, nous avons eu la tristesse d'adresser une dernière salutation à Jean-Pierre Larmagnac, décédé quelques jours auparavant à l'hôpital de Valence. Lucien Alessio a rappelé l'investissement de Jean-Pierre au sein de notre association : il a assuré la présidence durant trois ans. Il nous a rendus visibles sur internet par la création du site, très utile également pour diffuser en continu les informations. Sa contribution la plus récente pour la cause du vélo est la carte des pistes cyclables, éditée par REVV, précieuse pour optimiser ses déplacements urbains.

Outre son action, c'est sa personnalité qui nous a marqués. En véritable chef d'orchestre, il savait utiliser toutes les gammes lors des réunions du CA,



humour, détermination, apartés, sans oublier les coups de colère ! La secrétaire que j'étais, savourait chacun des morceaux de son répertoire. Les habitués des balades du dimanche se rappelleront sûrement un apéritif improvisé chez lui ou dans un café pour donner encore plus de convivialité à la rencontre.

Clin d'œil bienvenu pour la cérémonie d'adieu : son vélo en stationnement, ne demandant qu'à s'élaner sous le soleil si proche ! Voilà bien l'esprit de Jean-Pierre, amoureux de la vie et du mouvement, curieux du monde et des autres. C'est cette pensée dynamique que nous garderons. Jean-Pierre, nous te sommes reconnaissants de nous la laisser en héritage.

Monique

Etat des lieux : Bourg-lès-Valence, commune de la Drôme de 20 000 habitants, affiche sa volonté de faire progresser l'usage du vélo.

C'est la seule ville du département qui offre une aide financière à l'achat de vélos à assistance électrique.

Les bandes et pistes cyclables sont nombreuses mais ce réseau souffre d'un manque flagrant de continuité.

Chaque année, la plupart des nouveaux aménagements qui apparaissent, n'apportent rien à la qualité du réseau cyclable, faute d'un véritable schéma directeur permettant de proposer des itinéraires sans discontinuité et sans danger. La sécurité est souvent en régression et les erreurs du passé, comme celles de l'avenue Marc Urtin, se répètent.

Les nombreux points noirs que seuls les plus aguerris osent franchir, dissuadent les moins téméraires d'utiliser leur bicyclette.

Pour exemple, nous citerons le passage sous le chemin de fer et l'autoroute qui permet la liaison entre la partie nord est de la ville et la zone commerciale Leclerc. C'est certainement le plus gros point noir de la commune. Cette partie de Bourg-lès-Valence est en pleine expansion, avec de nombreux projets immobiliers.

*Tunnel en 2025 ?
En attendant, on pourrait améliorer la sécurité des vélos :*

1. limitation de la vitesse à 30 km/h
2. interdiction de doubler les vélos

3. transit nord-sud et sud-nord interdit aux poids lourds qui n'ont qu'à prendre la rocade est qui est faite pour ça.



Bien d'autres difficultés sont connues et répertoriées dans le plan d'aménagement cyclable de la commune ou de l'agglo. Elles sont, il est vrai, l'héritage d'un urbanisme peu prévoyant pour les modes de déplacement doux.

Malheureusement, aujourd'hui, on ne fait guère mieux et certains aménagements sont une régression qu'ils soient de mauvaise qualité ou incohérents

Voici quelques exemples qu'il est facile de vérifier sur le terrain.



La tranchée a été rebouchée mais on a oublié de goudronner à nouveau.



*Beaucoup de cyclistes équipés de pneus route ne pourront emprunter la piste cyclable en sable. La place ne manque pas et pourtant la chaussée est d'une largeur ne permettant pas à un camion de doubler un cycliste
Il est à noter que ce poids lourd vient du sud et est passé par la basse ville avec toutes les nuisances et dangers associés.*

Piste cyclable petite rocade urbaine sur le plateau.

Depuis son origine, le revêtement proposé pour les cyclistes est très grossier. Il faut avoir un vélo type VTT pour l'utiliser alors que le revêtement réservé aux voitures et aux 4x4 est d'excellente qualité.

Les nombreux engins de chantier qui y ont circulé régulièrement, n'ont fait qu'aggraver la situation.

En attendant un revêtement digne de ce nom, on pourrait imaginer de rouler sur la chaussée avec les voitures, malheureusement, son étroitesse ne permet pas aux voitures de doubler un vélo et les automobilistes sont en droit de manifester leur mécontentement puisque le cycliste est, dans ce cas, en infraction, cette piste pleine de trous étant rendue obligatoire par un panneau rond piste cyclable.

Nous avons demandé à la commune de rendre facultatif cette piste par un panneau rectangulaire, mais à ce jour, rien n'a changé.

Cet exemple est représentatif du laxisme qui touche les équipements cyclables :

- réalisation coûteuse de mauvaise qualité
- détérioration au fil du temps sans actions de réparation
- absence de suivi des services techniques
- pas de prise en compte de nos doléances. C'est décourageant car malgré les réunions de terrain, il ne se passe rien.

Route de la Belle Meunière



*Il est dommage qu'un by-pass n'ait pas été prévu pour faciliter la vie des cyclistes.
Nous sommes sur un itinéraire de la Drôme à vélo!*

Cet aménagement est récent. Nous avons été consultés lors de l'avant-projet et nous avons donné notre accord pour le réaménagement de la chaussée avec la création d'une piste cyclable.

Pour des raisons budgétaires, la piste cyclable est passée à la trappe. De surcroît, la circulation pour les vélos est devenue difficile en raison des deux ralentisseurs avec rétrécissement.

Il aurait été facile d'éviter ces difficultés en créant deux by-pass pour les vélos (quelques centaines d'euros). Il y a vraiment un fossé entre les déclarations d'intention et les réalisations sur le terrain. Pour finir, le tronçon concerné est un itinéraire de la Drome à vélo.

Déviations nationales 7, face Leclerc.

Pour ce projet de plus d'un million d'euros, nous n'avons pas été consultés; dans ce cas, nous aurions, peut-être, fait des remarques pour le modifier quelque peu.

Les travaux sont, aujourd'hui, terminés et l'on découvre une situation en nette régression pour la pratique du vélo

La piste cyclable de chaque côté de la chaussée n'est pas adaptée au passage des vélos. Il s'agit, avant tout, d'un chemin de promenade piétons et VTT (revêtement en sable).

Les cyclistes n'ont pas l'obligation d'utiliser cette piste (panneau rectangulaire) mais, malheureusement, la chaussée est étroite et ne permet pas à un camion de doubler un cycliste. Ce choix est navrant car il y a beaucoup de place et il aurait été possible d'améliorer la sécurité des cyclistes en élargissant la chaussée.

Pistes cyclables obligatoires

De nombreuses pistes ou bandes cyclables sont rendues obligatoires par leur signalétique.

Dans la pratique, ces aménagements sont difficilement utilisables et, dans certains cas, ils ne finissent nulle part. Suite à une réunion de terrain fin 2010 avec les services techniques, des corrections devaient être apportées. A ce jour, nous n'avons pas constaté d'amélioration ou de modification.

Mauvais entretien des aménagements

Les aménagements existants sont mal entretenus. Nous citerons, pour exemple,

- peinture délimitant la bande cyclable effacée,
- arbres non élagués sur le giratoire Grand Frais : la végétation, qui masque les cyclistes, représente un danger qui avait été évoqué au cours d'une réunion avec les services techniques et, depuis, l'élagage n'a été réalisé qu'une seule fois.

- grilles d'eaux pluviales défoncées sur la bande cyclable
- de nombreuses tranchées sont réalisées sur les bandes ou pistes cyclables et la remise en état du revêtement est souvent bâclée, ce qui a pour conséquence une qualité de roulement très mauvaise.



Cette photo n'est pas un gag. Le pictogramme invite le cycliste à passer sur la grille enfoncée d'une bonne dizaine de centimètres par rapport à la chaussée

Pertinences des aménagements

Nous terminerons par un dernier exemple révélateur d'un manque de bon sens.

La rue Marcel Vivier est étroite et n'a pas d'éclairage public bien que située en zone urbaine. Cette rue est très fréquentée car elle est une des rares permettant de se déplacer au nord de Bourg lès Valence. Elle est empruntée par des enfants à vélo, qui se rendent à l'école, et par des piétons.

Le gilet réfléchissant est fortement recommandé. L'éclairage public est en cours d'installation mais il n'est pas prévu (à ce jour) d'équiper la partie la plus sombre et la plus étroite.

Conclusion

A Bourg-lès-Valence, le cycliste reste le parent pauvre des aménagements urbains. Ces quelques exemples parmi tant d'autres montrent qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire pour disposer d'un réseau cyclable digne de ce nom.

Aujourd'hui on communique souvent sur le thème des déplacements doux mais dans les faits, il ne se passe pas grand chose. Le plus grave, c'est qu'on assiste à une régression en terme de qualité de réalisation des aménagements. Avec le peu d'argent consacré au vélo, on pourrait faire beaucoup mieux mais encore faut-il avoir le souci de prendre en compte les besoins des cyclistes et de réussir une politique des déplacements doux digne de ce nom.

Pour finir, REVV, en partenariat avec le conseil général, apprend à des personnes en difficulté la pratique de vélo pour aller à leur travail. Ces débutants ne sont pas des champions de la bicyclette et parfois, devant de telles difficultés de circulation et de tels dangers, ils renoncent.

REVV

VELO ECOLE : BILAN DE L'ANNEE

La vélo école est une des nombreuses activités de REVV.

Plusieurs personnes ne savent pas faire du vélo car elles n'ont jamais appris, pour des raisons sociales ou familiales. Au-delà des activités de loisirs, le vélo est le moyen le plus économique pour se déplacer en milieu urbain, pour travailler ou rechercher un emploi, la marche à pied étant adaptée à des distances plus courtes. Dans l'agglomération de Valence, les bus ne circulent pas de 20 h à 6 h 30, contrairement aux grandes métropoles qui ont des plages horaires plus étendues.

En partenariat avec le conseil général et le PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi), REVV a formé 15 personnes en recherche d'emploi, et pour qui le vélo permettrait de se déplacer. Il est bon de rappeler que celles-ci n'ont pas de permis de conduire ni des ressources suffisantes pour acquérir et entretenir un véhicule automobile

Dans un souci d'efficacité, les élèves cyclistes sont répartis en 3 groupes de 5, chacun participant à 10 séances.

Au terme de cet apprentissage, tout le monde ne réussit pas mais la moitié acquiert la maîtrise du vélo. Pour ceux qui ont échoué, REVV assure des sessions de rattrapage.

Cette formation, mise en place en 2010, devrait être reconduite en 2011, par convention avec le conseil général et en partenariat avec le PLIE. Cette formation s'adresse aussi aux simples adhérents de REVV. Elle a été un succès pour les quatre qui l'ont suivi.

La joie de ceux qui réussissent à faire du vélo et pourront trouver du travail est sans commune mesure avec les efforts déployés, si grands soient-ils. La suite appartient aux décideurs. Le travail effectué ne servira pas à grand chose si de véritables aménagements, sans danger et sans discontinuité, ne sont pas mis en oeuvre. Si les cyclistes aguerris s'accommodent du réseau actuel, il est clair que les nouveaux cyclistes auront beaucoup de mal à circuler et à trouver une place dans un urbanisme dédié à la voiture

On ne parle plus d'environnement mais d'insertion sociale et d'accès au travail grâce au vélo.

Cette activité nécessiterait d'avoir davantage de bénévoles. Si vous disposez d'une à deux heures par semaine, venez nous aider (tel : 06 47 81 85 36).

REVV





C'est aujourd'hui la plus grande section achevée de la véloroute voie verte qui longe le Rhône. Dès cet été, l'itinéraire sera prolongé, au nord, jusqu'à Loire sur Rhône, au sud de Givors.



On accède à la voie verte par un escalier à l'angle du pont sur le Rhône ou, sans descendre de vélo, à 200 m plus au nord, presque en face de la gare, par la première rue à gauche (le train est le moyen le plus rapide de gagner Saint Vallier depuis Valence).



Dès que l'on quitte la nationale 7 et le flot incessant de la circulation automobile, le bruit s'estompe pour faire place à la quiétude des lieux. Après la piscine de Saint Vallier, on arrive rapidement dans le parc de la mairie de Laveyron. Encore quelques usines et voici les premiers vergers.



Bien qu'il soit ici canalisé, le Rhône a gardé son air de fleuve tumultueux et sauvage.

Saint Vallier-Condrieu



De l'autre côté, le village d'Andance. Bientôt, nous traverserons Andancette.



Quelques panneaux d'information, c'est Saint Rambert d'Albon.



En arrivant à Sablons, nous entrons dans le département de l'Isère. De l'autre côté, c'est Serrières (Ardèche).



Ailleurs sur



Entre Bourg-lès-Valence et Glun, la construction de la passerelle sur l'Isère de Pont-de-l'Isère, se termine. Cet itinéraire sera ouvert fin mai.

Entre le parc Jouvet et l'Épervière, l'estacade sur le Rhône sera achevée cet été.

Entre la Voulte et le Pouzin, les travaux de la passerelle sur la Drôme sont en cours et se termineront cet été.

Le Rhône est doublé d'un canal de dérivation que la voie verte traverse au barrage de Sablons, pour continuer le long de la berge du fleuve. Plus au nord, Via Rhôna rejoint la rive peu hospitalière et interminable du canal. De l'autre côté, les usines de Péage de Roussillon. Après cette longue et interminable traversée en contrebas des digues, la voie verte s'élève pour franchir le barrage de Saint Pierre de Bœuf, dans le département de la Loire. Ici le trop plein du barrage alimente une rivière artificielle. Un détour s'impose pour aller regarder s'entraîner l'élite française du canoë-kayak. La voie verte continue au nord, en rive droite du Rhône, avec quelques jolies perspectives. Mais la plus belle partie du parcours est située entre Saint Vallier et Sablons. Une magnifique réalisation et une réussite pour le département de la Drôme.

Michel

les travaux avancent

Les travaux de la section entre Ancône et Viviers sont bien avancés et s'achèveront avant l'été.

Pour les autres sections situées en Ardèche, les enquêtes publiques auront lieu cette année et les travaux débiteront en 2012.

Informations complémentaires sur le blog :

<http://vie.a.velo.over-blog.com>

Véloroute voie verte du Parc de Lorient



Le conseil général de la Drôme aménage un itinéraire pour relier le pont des Lônes au parc de Lorient, dont les travaux et le balisage devraient être terminés prochainement.

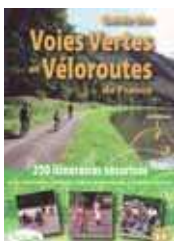
La piste cyclable (photo ci-dessous), le long de l'hôpital psychiatrique, est déjà praticable, comme le reste de l'itinéraire qui emprunte des petites routes à faible trafic.



Voie verte de la Vallée de l'Isère :



La passerelle sur l'Isère entre Romans et Bourg de Péage est terminée. Pour le reste, enquête publique en 2011 et début des travaux en 2012.



Le guide des voies vertes, publié par l'association française pour le développement des véloroutes voies vertes (AF3V) est en vente à Valence, à la maison du vélo, chez Carbone Zéro et à la maison de la presse, place Aristide Briand.

Site internet : <http://www.af3v.org>

Balade du 6 février : Le circuit des deux ponts n'a plus de secret pour les habitués des balades du dimanche. Mais il attire toujours, surtout lorsque le soleil est au rendez-vous ! Une bonne vingtaine de personnes ont profité d'une matinée très printanière pour suivre les berges drômoises puis ardéchoises du Rhône... Le chemin boisé en direction de l'Epervière et les petits tours proposés par Elizabeth sentaient presque la noisette ! C'était une reprise très agréable et dynamisante après la pause des mois d'hiver... On attend déjà avec impatience la prochaine sortie!

« **Opération Bouchons** » Nos amis de la FRAPNA (la fédération Rhône-Alpes de protection de la nature) ont effectué un sondage, dans la continuité de leurs actions « Petits Gestes Transports »,* ce jeudi 3 mars, au niveau du giratoire situé entre Valence et Bourg-lès-Valence (Sadi Carnot-Jean Jaurès). Avec le concours d'Ecovoiturons et de REVV, ils ont comptabilisé les voitures particulières circulant avec une seule personne à bord et affiché le résultat sur un « compteur » visible depuis la chaussée.

Les créneaux horaires choisis - de 7 h à 9 h et de 16 h 30 à 18 h 30 - ont permis d'illustrer ce phénomène lors des déplacements pendulaires domicile-travail qui occasionnent des bouchons, le but n'étant pas de stigmatiser ces automobilistes ! Nous sommes tous, à l'occasion, des « autosolistes » et n'avons pas toujours le choix. Sans trop s'attacher au résultat numérique du comptage, la FRAPNA a voulu susciter une réflexion et une prise de conscience.

Rappelons que 50 % des déplacements font moins de 3 km et que mobiliser un engin de 1600 kg (à comparer à la masse d'un vélo de ville de 13 kg) peut sembler abusif ! Rappelons également que la voiture n'est pas efficace pour les déplacements courts. A froid, le moteur « serre » la consommation est en hausse (+ 80 % sur le 1^{er} km), la pollution est au maximum et inversement, tant qu'ils n'ont pas atteint leur température de fonctionnement, le pot catalytique et le filtre à particules sont peu efficaces ! De plus comme l'a établi l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), 50 % de l'usure des moteurs de voitures se produit lors des démarrages à froid. Des raisons rationnelles pour motiver un changement de nos habitudes !

Résultats du comptage (pour mémoire) : 845 voitures le matin et 745 en fin d'après-midi. La FRAPNA envisage de recommencer l'opération dans quelques temps pour surveiller l'évolution des comportements. Si vous souhaitez y participer, faites-vous connaître, nous vous accueillerons volontiers pour partager un moment de convivialité que n'a pas entamé la froidure de ce matin d'hiver...

*Le livret 2 « Petits Gestes Transport » est disponible au siège de la FRAPNA et à la Maison du vélo.

Lucien

Faites connaître vos problèmes à REVV

En tant que cyclistes au quotidien, vous connaissez certainement quelques aménagements cyclables défectueux voire manquants, incompatibles avec des déplacements apaisés. C'est le moment de nous en faire part afin que nous puissions les soumettre aux services techniques. Pour cela, envoyer à l'adresse revv@laposte.net une photo avec un plan, quelques explications et vos coordonnées. Si les problèmes sont simples à résoudre nous pouvons espérer qu'ils seront

Roulons en brousse à vélo !

Louise et Pascale, qui avaient apporté, en 2010, deux vélos de REVV dans un village du Burkina Faso, sont retournées cette année encore, passer 15 jours dans ce petit pays où on roule énormément à bicyclette. Les 2



vélos REVV ont été très utilisés pendant ces 12 derniers mois, comme l'attestait l'état de leur peinture ou le jeu dans les roulements.

« Nous avons pu reprendre les vélos laissés l'an dernier à l'association Via Nebba*, et parcourir pendant quelques jours les petites pistes de la brousse au sud-est : le pays Kassena et ses maisons-forteresse décorées par les femmes. Vraiment, le Burkina est un pays à découvrir à vélo ! Nous avons pris de préférence les petites pistes tranquilles qu'empruntent les villageois à pied, à charrette tirée par un âne, à vélo ou, de plus en plus souvent, en mobylette. C'est l'occasion de découvrir la vie paisible, mais dure en brousse.

Début mars, les températures montent. La saison chaude commence avec plus de 40 ° à l'ombre. Entre 10 h et 16 h, le moindre effort est difficile, la progression est lente, les pauses fréquentes. Heureusement, cette partie du pays possède de nombreux arbres feuillus.

Après 5 jours de grosses suées, nous avons préféré continuer le voyage en transport en commun, une aventure différente !

En vélo ou en bus, ce séjour a été très riche en rencontres ! »

Pascale

Via Nebba : <http://www.vianealba.fr>

Maison du vélo 1 rue Michel Servet à Valence.

Permanences les lundi et jeudi après-midi ainsi que tous les 1^{ers} samedi du mois de 15 h à 18 h.

REVV et ses bénévoles vous proposent :

Marquage Bicycode contre le vol des vélos

Bourse aux vélos permanente

Atelier vélo : outillage et conseils

Vélo - école

Plans de déplacements et itinéraires

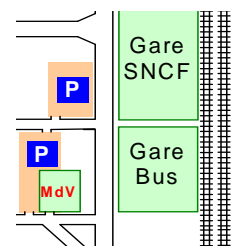
Conseils contre le vol (tests antivols)

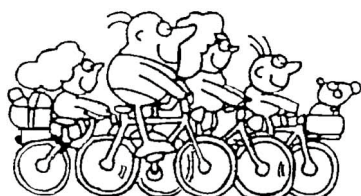
Récupération de vieux vélos et recyclage

Contrôles techniques

Equipements de sécurité (gilets, brassards)

Documentation sur le vélo





Départ des balades au Champ de Mars, devant le kiosque Peynet (Valence)

Elles sont gratuites, sauf celles encadrées par Valence Ville d'Art et d'Histoire.

Pas d'inscription préalable, il suffit d'être au rendez-vous.

Renseignements à REVV (Roulons En Ville à Vélo) au 06 04 13 18 23.

Jeudi 7 avril à 18 h :

Opération « respectez les cyclistes » rendez-vous à la fontaine, sur les boulevards.

Dimanche 10 avril à 9 h 30 :

Circuit des Combeaux.

Mardi 19 avril, à 20 h :

Assemblée générale, à la maison du vélo.

Samedi 7 mai, de 15 h à 17 h :

Marquage bicycode®, à la maison du vélo.

Dimanche 15 mai à 9 h 30 :

Printegarde et sa passe aux poissons (pique-nique).

Samedi 21 mai, à 13 h 30 :

Fête de la nature, sur la voie verte avec la FRAPNA

Samedi 28 mai, à 14 h :

Fête du vélo, de la gare des Ramières (Allex) au confluent de la Drôme en passant par le vieux Livron.

Dimanche 29 mai à 9 h 30 :

Fête du vélo, de Valence à Tain sur Via-Rhône (pique-nique).

Vendredi 16 au jeudi 22 septembre : Semaine Européenne de la mobilité.



Vélocité, la revue du cycliste urbain. Abonnez-vous à la revue Vélocité : vous y trouverez toute l'actualité sur le vélo urbain et son développement, sur les enjeux, les politiques engagées, les aménagements cyclables et sur l'évolution de la législation, tout cela vu du côté des usagers, avec des conseils pratiques et indispensables.

> Bulletin d'abonnement Vélocité

▶▶▶ Abonnement individuel et associations :

1 an • 16 euros (5 numéros) - 2 ans • 32 euros (10 numéros)

▶▶▶ Abonnement administrations, collectivités et entreprises :

1 an • 30 euros (5 numéros) - 2 ans • 60 euros (10 numéros)

N° d'abonné(e) :

Nom : Prénom :

Organisme :

Adresse :

M@il : Tél. :

(facultatif) Profession : Année de naissance :

Ci-joint un chèque de euros à l'ordre de FUBicy - à renvoyer à : FUBicy - 12 rue des Bouchers - 67000 Strasbourg

Bulletin d'adhésion 2011 à REVV

Adhérent

Année de naissance :

Conjoint

Année de naissance :

Nom :

Prénom :

Nom :

Prénom :

Rue :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

Courriel :

Pour préserver l'environnement, je ne souhaite pas recevoir l'édition papier du REVVeries, je le téléchargerai sur le site de REVV

Cotisation

Individuelle à 10 €

Familiale à 15 €

Etudiant ou chômeur à 5 €

Dons et soutiens€

Veillez trouver ci-joint mon règlement de euros par chèque à l'ordre de REVV

NB : L'adhésion donne droit à un marquage gratuit contre le vol, pensez à en profiter !

Complétez ce bulletin et retournez le une fois complété (avec votre chèque) à :

Michel Bellenger - REVV
56 allée Le Corbusier
26 000 VALENCE

Activités de REVV

Je suis prêt à participer à certaines actions de REVV (facultatif) :

Permanences à la maison du vélo, un après midi par semaine ou par mois (rayer la mention inutile)

Autres suggestions :

Valence : comment rattraper le retard ?

Depuis le mois de septembre, REVV et les services techniques de Valence, appuyés par Danielle PERSICO, élue en charge des déplacements, se rencontrent tous les deux mois pour faire le point sur les problèmes rencontrés par les cyclistes et sur les projets futurs. REVV apporte sa connaissance de terrain et son expérience d'usage aux techniciens afin de trouver les meilleurs remèdes possibles aux points noirs dans la commune et d'éviter les erreurs d'aménagements, souvent coûteuses et, parfois, irréversibles.

Ces réunions nous ont permis de mieux nous connaître et d'instaurer un climat constructif. L'équipe des techniciens montre une réelle volonté de donner plus de place au vélo, en appliquant les nouvelles possibilités offertes par le code de la rue (contresens cyclables, tourne à droite autorisés aux feux) et en se mettant à l'écoute de nos observations sur les problèmes d'aménagements. Le soutien de l'élue en charge des déplacements doux est utile lors des arbitrages nécessaires pour reprendre de la place sur l'espace réservé à l'automobile, surtout vis-à-vis des autres élus municipaux.

Nous espérons que ce travail en commun débouchera bientôt sur des progrès visibles pour les cyclistes à Valence, notamment en matière de continuité des aménagements cyclables.

Nous regrettons, néanmoins, d'être confrontés très souvent aux deux écueils que sont le manque de budget et la difficulté d'arbitrer entre la place allouée aux aménagements cyclable et celle dédiée au stationnement automobile.

Le budget consacré spécifiquement aux aménagements cyclables est nettement insuffisant, comparé à ce que font les villes pionnières comme Strasbourg, Bordeaux, voire Paris ou Grenoble. Ces villes dépensent entre 5 et 10 euros par habitant et par an pour le vélo, soit deux fois plus que Valence. C'est d'autant plus regrettable qu'une bonne politique cyclable permet des économies importantes aux contribuables, plus enclins à laisser la voiture au garage, voire à réduire le nombre de véhicules par foyer.

Le stationnement automobile de surface constitue souvent un obstacle pour améliorer les aménagements cyclables. Or force est de constater que les élus sont, en général, très réticents à réduire l'offre de stationnement gratuite en surface, par peur de mécontenter les riverains et les commerçants. C'est pourtant inéluctable si on veut faire progresser la place du vélo et celle des modes doux en général.

REVV espère continuer sur la durée ce travail nécessaire, à Valence, et souhaiterait mener la même action en amont avec les autres municipalités. Pour cela, il faut trouver des REVVeurs disponibles et des municipalités disposées à les écouter.

Pont Mistral : imbroglio administratif

Le 3 mai 2010, suite aux demandes de REVV, la ville de Valence organisait une réunion avec les services techniques des deux départements et de Guilhaumard Granges ainsi que Valence Romans Déplacement, pour discuter de l'itinéraire Valence Saint Péray et, en particulier, de la traversée du pont Mistral. Nous avons alors pu exposer nos propositions concrètes pour améliorer la sécurité de l'itinéraire, en regrettant l'absence d'élus de Valence et des deux départements. La réunion a pu déboucher sur un consensus minimal à propos de la nécessité d'une limitation de vitesse sur le pont à 50 km/h. A défaut de voir évoluer la situation sur les autres points exposés, nous espérons voir rapidement la

nouvelle limitation de vitesse officialisée sur le terrain.

Or, il n'en est toujours rien, le conseil général et les communes se renvoyant la balle. Le conseil général accepte de faire passer la limite à 50 km/h mais demande, en contrepartie, aux villes de prendre en charge l'entretien courant du pont et les villes déclarent ne pas être en mesure d'assurer cette charge.

Il n'appartient pas à REVV de donner tort ou raison à quiconque dans cette affaire mais force est de constater qu'un an après, la situation sur le pont n'a pas évolué d'un pouce.

Nous espérons que Valence Romans Déplacement, la nouvelle autorité organisatrice des transports de l'agglomération, reprenne à son compte la concertation autour de cet itinéraire stratégique. Mais, pour l'instant, c'est le point mort mis à part, peut-être, l'élaboration d'un schéma directeur qui a débuté fin 2010 et qui, nous l'espérons, aura un caractère contraignant. Encore faut-il que les communes y mettent les budgets suffisants !

Pour mémoire, depuis que REVV a obtenu en 1996, après quelques actions d'éclat, les bandes cyclables sur le pont Mistral, la situation n'a plus évolué pour les cyclistes et la traversée du pont reste toujours aussi dissuasive. L'étroitesse des bandes, la confrontation à un trafic important, la vitesse des voitures, les rafales de vent dissuadent de nombreux cyclistes potentiels. Il y a quelques années la situation a même empiré lorsque les limites d'agglomération ont été repositionnées de part et d'autre du pont, la zone centrale devenant hors agglomération donc de fait limitée à 90km/h, contre 60 auparavant. Lorsqu'en 2008 nous alertions nos conseils généraux sur le risque, lié notamment au débouché sur le nouvel aménagement des boulevards à Valence, nous obtenions une limitation à 70 km/h, la limite à 50 étant qualifiée de non crédible. Un calcul rapide montre un gain de temps de 9 secondes entre ces deux limites, sur une distance de 400 m, encadrée par deux zones urbaines limitées à 50 km/h.

Guilhaumard : REVV demande des éclaircissements sur les travaux de l'avenue de la République.

REVV a reçu le 22 février, du directeur des services techniques de Guilhaumard-Granges, le plan « finalisé » des travaux de réhabilitation de l'avenue de la République. Si ce plan paraît très éloigné des propositions faites par REVV, il y a un an, il soulève surtout de nombreuses questions. D'abord en raison de son statut : « finalisé » semblerait ici signifier « définitif », puisque les travaux sont déjà en cours sur le terrain. Ensuite, parce que la forme sous laquelle ce document nous a été présenté ne permet pas d'analyser très précisément la cyclabilité de l'aménagement en cours de réalisation. Quelle est l'affectation et la largeur des différentes voies ? Quel est leur statut ? Comment le stationnement des voitures s'intègre dans l'aménagement ? A quelle logique répond l'aménagement du nouveau rond-point créé à l'arrivée sur le pont Mistral ? Comment peut-il fonctionner pour les cyclistes qui semblent ramenés ici à un statut de piéton ? REVV va donc demander à être reçu rapidement par le directeur des services techniques de Guilhaumard-Granges pour avoir des éclaircissements de façon à prendre une position réfléchie sur cet aménagement et à pouvoir en discuter avec les élus de Guilhaumard-Granges.

REVV